

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 08/11/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132725-DE-1-1

**Séance du mardi 7 novembre
2023
D-2023/341**

Date de mise en ligne : 09/11/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44

Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

Excusés :

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Création de l'observatoire de la démocratie permanente

Madame Tiphaine ARDOUIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La démocratie permanente est un des piliers de la mandature actuelle de Ville de Bordeaux. Le Contrat démocratique présenté en février 2022 pose le cadre, les ambitions et les valeurs de la participation citoyenne bordelaise. La mise en œuvre du contrat démocratique repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, c'est-à-dire les habitants, habitantes et usagers de la ville, les groupes/corps intermédiaires, la mairie de Bordeaux ainsi que l'administration. Ceux-ci agissent ensemble à faire vivre le contrat démocratique autour d'exigences communes en termes de transparence, d'inclusion et d'intelligence collective. Exigences qui conditionnent la réussite des démarches de participation menées à Bordeaux.

Afin de construire la démarche d'amélioration continue nécessaire à la réussite de la démocratie permanente à Bordeaux et des démarches et dispositifs qui la composent, la mise en place d'un Observatoire a également été inscrit dans le Contrat démocratique.

Ce dernier présente l'observatoire comme « *une instance consultative de veille, de suivi et d'évaluation. L'observatoire a pour finalité de suivre la mise en pratique du fonctionnement démocratique tel que défini dans le contrat démocratique. Il réalise des analyses, émet des avis, fait des recommandations et ce, de manière totalement indépendante.* »

L'observatoire se conçoit comme une instance reposant sur un parti pris de confiance entre l'administration, les élus et les membres de l'observatoire qui ont en commun de s'engager dans une démarche d'amélioration continue du projet de démocratie permanente à Bordeaux. Il est composé de citoyens (au sens du contrat), d'acteurs et d'actrices locaux et de membres des instances consultatives de la ville de Bordeaux.

L'observatoire tel que proposé ici tient compte des enseignements de démarches similaires expérimentées dans d'autres villes ou métropoles françaises. Il a été présenté aux élus des minorités. Ces derniers seront associés au processus de travail collectif conduisant à une décision de saisine de l'observatoire ainsi qu'à la constitution de la liste des experts qui sera proposée aux membres en vue de la composition du pôle ressource.

Cette délibération présente ses modalités de fonctionnement et précise son périmètre d'action et sa composition.

I_ Missions de l'observatoire de la démocratie permanente bordelaise

1_ Thèmes de travail

L'observatoire de la démocratie permanente est une instance citoyenne indépendante dont l'objectif est de produire des retours critiques concernant la mise en œuvre et les objectifs du contrat démocratique.

Il assure une mission de veille et de suivi des engagements pris par la ville. Ainsi les travaux de l'observatoire pourront porter sur :

- La mise en œuvre des projets et des dispositifs de démocratie permanente (budget participatif, initiatives citoyennes, dialogue citoyen, convention citoyenne, dispositif d'interpellation citoyenne, tournée de la démocratie permanente)
- Les espaces de dialogue citoyens de la ville de Bordeaux (instances permanentes et consultatives de la Ville)
- Les différentes formes de participation proposées dans les actions municipales
- Les exigences communes du contrat démocratique relatifs à la mise en œuvre de la politique participative de la ville qui sont « l'inclusion : avec tous et toutes ; la transparence ; le croisement et complémentarité des expertises ; la qualité et l'éthique pour un débat apaisé ; l'intelligence collective. »
- Les conditions de participation des différents acteurs de la démocratie permanente

2_ Les modalités de saisine de l'observatoire de la démocratie permanente

Les membres de l'observatoire de la démocratie permanente travaillent sur des sujets proposés par le Maire de Bordeaux ou en auto-saisine, dans les deux cas, dans le respect des champs couverts par leur mission.

3_ Rendus des travaux

Les analyses, conseils et préconisations produites sont formalisés au travers d'un bilan annuel. Chaque année, les travaux de l'observatoire sont présentés par ses membres, au maire, aux conseillers municipaux et à la direction générale à l'occasion d'une plénière de restitution. Ils sont portés à connaissance des bordelaises et bordelais.

II_ Composition de l'instance

La composition de l'instance et l'appel à volontaires ont pour objectif de garantir son indépendance. Composée exclusivement de citoyens concernés et ou intéressés par la vie démocratique locale, l'instance doit refléter la diversité des acteurs de la démocratie permanente à Bordeaux.

1_ La composition de l'observatoire

L'instance est composée de 30 membres bénévoles et volontaires. Sa composition doit autant que faire se peut :

- Respecter la parité femmes / hommes,
- Assurer la participation des jeunes,
- Assurer une diversité des profils socio-professionnels et en particulier les moins diplômés
- Assurer la présence d'habitants de quartiers politiques de la ville et de quartiers concentrant les habitants à plus hauts revenus.

Plusieurs cercles d'acteurs composent l'observatoire :

- Le cercle d'habitants – 13 places
- Le cercle des corps intermédiaires (acteurs associatifs, ou économiques qui contribuent à faire vivre la démocratie permanente bordelaise) – 10 places
- Le cercle des membres citoyens des instances consultatives de la ville de Bordeaux – 7 places limitées à un membre par instance

2_ Modalités de l'appel à volontaires

Il est proposé aux habitants de rejoindre l'observatoire de la démocratie permanente, en répondant aux appels à volontaire spécifiques à chaque cercle.

Ensuite un tirage au sort, organisé par la mission démocratie permanente désignera les membres des différents cercles. Le tirage au sort est public afin de garantir la transparence de la désignation des membres de l'observatoire.

Le sujet de la saisine est précisé dans l'appel à volontaire, qui sera ouvert pour une durée d'un mois.

Celui-ci est ouvert aux personnes physiques résidant ou travaillant à Bordeaux à partir de 16 ans, aux associations déclarées et aux acteurs économiques dont les activités contribuent à faire vivre la démocratie permanente à Bordeaux.

Pour préserver l'indépendance de l'observatoire, les élus locaux et nationaux ne peuvent pas être membre de l'observatoire.

Afin d'éviter les biais de sur-représentation de certains publics via l'appel à candidature, le tirage au sort pourra être pondéré en fonction des critères définis dans le paragraphe précédent.

Cette ambition de diversité est conditionnée au nombre et les profils de répondants à l'appel à volontaires. Les membres sont recrutés pour une durée d'un an renouvelable une fois.

A l'issue de la première année de fonctionnement un renouvellement des membres aura lieu en fonction du nombre de places laissées par les membres ayant souhaité ne pas renouveler leur mandat.

3_ Les personnalités ressources

Pour accompagner l'observatoire dans ses missions, un pôle regroupant cinq personnalités ressources sera constitué. Les personnalités ressources sont des universitaires locaux reconnus pour la réalisation de travaux universitaires relatifs à la démocratie locale. Ils sont proposés par les élus de la minorité et de la majorité puis sélectionnés par l'élue en charge de la mission démocratie permanente.

Les membres de l'observatoire pourront solliciter le pôle ressource pour avis avec la chargée

de mission qui assurera un lien permanent entre les membres de l'observatoire et les universitaires.

Les modalités de contribution du pôle ressource (expertise, conseil, ressources...) seront définies par les membres et proposées aux universitaires comme méthode de travail tout au long de l'année de fonctionnement.

III_ Mode de fonctionnement de l'instance

1_ La gouvernance de l'observatoire

L'observatoire est une instance indépendante qui s'organisera librement et définira plus en détail ses règles de fonctionnement dans les premiers mois d'installation de ses membres. A l'issue de la première année de fonctionnement et sur la base d'un bilan, est produite une charte de fonctionnement qui pourra être reconduite ou amendée par les nouveaux membres.

2_ L'organisation du travail de l'instance

Le lancement de chaque nouvelle année de travail des membres de l'observatoire est précédé par une plénière d'une journée permettant l'interconnaissance, l'accueil des nouveaux membres et l'acquisition de nouvelles connaissances utiles à leur engagement au sein de l'observatoire. Cette journée est aussi consacrée à l'élaboration collective du programme annuel de travail. Cette plénière vise à installer une ambiance de travail conviviale et de créer les conditions d'un dialogue constructif entre les membres.

Le travail de l'instance est ponctué par deux autres plénières thématiques : une pour réaliser un point à mi-parcours et une plénière de restitution ouverte aux élus municipaux et aux services.

La mission démocratie permanente a la charge de l'animation de l'instance. Elle veille aux conditions du bon exercice de sa mission ; organise matériellement les réunions, accompagne les membres de l'observatoire dans la préparation et l'animation de ces réunions, propose des formations et autres temps d'échanges et de partage d'expérience qui permettent d'animer efficacement l'Observatoire.

La mission démocratie permanente accompagne les membres de l'Observatoire dans la production et la valorisation de son rapport annuel. En fonction des saisines et pour que les membres puissent mener à bien leurs travaux, ceux-ci peuvent auditionner des élus du conseil municipal de Bordeaux, des habitants, et des services. La mission démocratie permanente accompagne les membres de l'observatoire dans ces démarches.

Afin de permettre un dialogue continu entre l'observatoire et les citoyens, un espace de contribution est créé sur la plateforme participation.bordeaux.fr.

La mission démocratie permanente constitue l'interface entre les membres de l'observatoire, les élus, les citoyens, les autres services de la ville et les personnalités ressources.

3_ Le statut des membres

L'observatoire de la démocratie permanente est une instance dont la participation n'engendre pas de statut ou de droit particulier pour ses membres qui ne peuvent se prévaloir d'appartenir à l'observatoire en dehors de leur implication dans l'instance.

Les membres de l'observatoire y contribuent en leur nom propre et y siègent intuitu personae indépendamment du cercle auquel ils appartiennent.

Les membres du cercle des corps intermédiaires sont proposés par leur structure et rejoignent l'observatoire à titre personnel. La participation à l'observatoire est bénévole. L'engagement des membres sera valorisé à l'issue de chaque mandat, par une attestation d'engagement annuelle de participation qu'ils pourront faire valoir dans leur cursus civique, académique et professionnel.

Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les membres de l'observatoire s'engagent à ne pas tirer de bénéfice économique de leur contribution à l'instance et à respecter la confidentialité des informations auxquelles ils pourront avoir accès durant leur engagement.

4_ Budget de fonctionnement

Chaque année un budget de fonctionnement est affecté à l'observatoire de la démocratie permanente. Il est intégré dans le budget de la mission démocratie permanente. Il couvre la prise en charge des frais induits par les activités de l'observatoire aussi les dépenses relatives à la garde d'enfants, aux déplacements et à la convivialité.

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE
ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Tiphaine ARDOUIN